

# SALE MARCHE VERTE

RAPPORT WSRW – AOÛT 2013

**Maroc : projets controversés  
d'énergies renouvelables au  
Sahara Occidental occupé**

*Le Maroc prévoit d'augmenter sa production  
d'énergie solaire et éolienne. Des projets qui  
feront payer le prix fort à la population du  
Sahara Occidental occupé.*



**WSRW** WESTERN SAHARA  
RESOURCE WATCH

**PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2013,**  
BRUXELLES / STOCKHOLM

**PHOTOS :**  
ANDREAS SORÅS (P 1), HIMANSHU GULATI (P 5),  
WSRW.ORG (P 12, 13), INGRID AAS BORGE (P 13),  
ERIK HAGEN (P 16)

**CONCEPTION :**  
LARS HØIE

Le rapport peut être utilisé librement, en version imprimée ou en ligne. Pour les commentaires ou questions sur ce rapport, contactez [coordinator@wsrw.org](mailto:coordinator@wsrw.org)

Western Sahara Resource Watch (WSRW) est une organisation internationale basée à Bruxelles. WSRW travaille en solidarité avec le peuple du Sahara Occidental, recherches et campagnes contre le pillage des ressources du Sahara Occidental par le Maroc.

[www.wsrw.org](http://www.wsrw.org)  
[www.twitter.com/wsrw](https://www.twitter.com/wsrw)  
[www.facebook.com/wsrw.org](https://www.facebook.com/wsrw.org)

Pour renforcer notre recherche et intensifier nos campagnes internationales, WSRW a besoin de votre aide. Pour faire des dons à WSRW voir sur [www.wsrw.org](http://www.wsrw.org)

<b>MDP</b>	<i>Mécanisme de développement propre</i>
<b>DNV</b>	<i>Det Norske Veritas</i>
<b>UE</b>	<i>Union européenne</i>
<b>FDE</b>	<i>Fond de Développement de l'Energie</i>
<b>GW</b>	<i>Gigawatts</i>
<b>MASEN</b>	<i>Agence marocaine pour l'énergie solaire</i>
<b>MW</b>	<i>Mégawatts</i>
<b>PSM</b>	<i>Plan Solaire Méditerranéen</i>
<b>ONE</b>	<i>Office National de l'Electricité</i>
<b>ONEE</b>	<i>Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable</i>
<b>ONHYM</b>	<i>Office National des Hydrocarbures et des Mines</i>
<b>SIE</b>	<i>Société d'Investissement Energétiques</i>
<b>UpM</b>	<i>Union pour la Méditerranée</i>
<b>UN</b>	<i>Nations Unies</i>
<b>USD</b>	<i>Dollars US</i>

**CE RAPPORT EST PUBLIÉ GRÂCE  
AU GÉNÉREUX SOUTIEN  
D'EMMAÛS STOCKHOLM**

**EMMAUS**  
STOCKHOLM

**Emmaüs Stockholm** est une organisation suédoise de solidarité travaillant en coopération avec le peuple sahraoui.  
[www.emmausstockholm.se](http://www.emmausstockholm.se)

# **Le Maroc, puissance occupante au Sahara Occidental, est sur le point de se lancer dans de grands programmes d'énergies renouvelables.**

À l'heure de la dépendance mondiale aux combustibles fossiles, tout projet gouvernemental en faveur d'énergies vertes devrait être digne d'éloges. Les quelques projets décrits dans le présent rapport ne le sont toutefois pas.

Le Maroc ne produit lui-même ni pétrole ni gaz, et son gouvernement a faim d'énergie verte. Quel meilleur endroit pour les installations éoliennes et solaires que le littoral du Sahara Occidental occupé ?

Mais le Sahara Occidental demeure un lieu de conflit. La moitié de la population d'origine a fui le pays. Le Maroc a envahi l'ancienne colonie espagnole fin 1975, par sa soi-disant « Marche Verte ». Bien que l'Espagne ait prétendu abandonner le Sahara Occidental au Maroc et à la Mauritanie – par le biais des accords de Madrid – l'Espagne reste obligée envers son ancienne colonie, à l'instar du Portugal qui a accepté et a agi selon ses obligations envers le Timor oriental jusqu'à la libération de ce territoire de l'occupation indonésienne en 1999.<sup>1</sup>

Depuis l'invasion, le gouvernement marocain a utilisé le pays à sa guise, en violation du droit international. Actuellement, le Maroc connecte le territoire qu'il occupe à son réseau énergétique et à celui de l'Europe.

Le propriétaire légitime du pays, le peuple sahraoui, n'a pas consenti aux projets marocains.

Ces grands projets vont avoir des conséquences graves pour la population du territoire.

L'énergie produite sera utilisée pour tirer profit des ressources déjà illégalement exploitées par le Maroc au Sahara Occidental. Et en exportant de l'énergie au Maroc proprement dit, la puissance occupante renforce sa connexion au territoire.

Ce document est un rapport détaillé sur la manière dont le Maroc a l'intention de construire des centrales de production d'énergie renouvelable de plus de 1000 MW (mégawatts) au Sahara Occidental.

Aujourd'hui, la production d'énergie éolienne et solaire au Sahara Occidental constitue au plus 5,5% de la production globale de ces énergies au Maroc. En 2020, toutefois, le total pourrait être atteint 26,4%, selon ce nouveau rapport.

# UNE NOUVELLE DIMENSION DE L'EXPLOITATION



Le Maroc est le seul pays d'Afrique du Nord sans ressources pétrolières propres, et c'est également le plus grand importateur d'énergie de la région. Pour compenser et pour répondre à ses besoins croissants en énergie, le Maroc envisage maintenant de construire un certain nombre de parcs éoliens et solaires dans la partie du Sahara Occidental qu'il occupe depuis 1975. Ce rapport présente les projets litigieux en devenir. Certains sont en phase de planification ou ont déjà démarré dans le territoire occupé.

Plus de 90% des besoins énergétiques du Maroc sont couverts par des importations depuis l'étranger. Le Maroc et le territoire du Sahara Occidental sont censés posséder à la fois des réserves de pétrole et de gaz. La compagnie pétrolière nationale du Royaume, l'ONHYM, a signé des accords d'exploration avec des compagnies internationales pour examiner un tel potentiel. Toutefois, rien n'indique que les zones actuellement explorées contiendront les réserves nécessaires ni ne seront disponibles dans un avenir suffisamment proche pour atténuer la dépendance de l'État de l'énergie importée.

Entre temps, le pays est déjà confronté à l'augmentation des factures de combustibles fossiles et la demande d'électricité devrait quadrupler d'ici à 2030. Les dernières projections du gouvernement marocain estiment l'augmentation annuelle des besoins en énergie à 5%, due en partie à la modernisation de l'agriculture, la transformation de son industrie du phosphate en une plate-forme internationale, et l'extension des autoroutes, aéroports et infrastructures portuaires.<sup>2</sup>

Le pays s'est donc tourné vers l'élaboration de stratégies visant à promouvoir les énergies renouvelables. En 2008, le Maroc a lancé le plan national des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, qui vise à produire 42% des besoins domestiques à partir de sources d'énergies renouvelables d'ici 2020. Ce cocktail d'énergies renouvelables proviendra de sources solaires, éoliennes et hydroélectriques. Le cadre juridique pour la production, commercialisation et exportation de l'énergie renouvelable a été décrété en 2009, et est connu comme Loi sur l'énergie renouvelable.<sup>3</sup>

Il existe des projets concrets pour produire 4000 MW à partir de sources d'énergie solaire et éolienne d'ici 2020. La moitié de ce total proviendra de l'énergie solaire par la construction de cinq centrales - dont deux sont prévues au Sahara Occidental. L'énergie éolienne fournira les 2000 MW restants, avec de nombreux parcs éoliens déjà construits, en construction ou prévus dans un avenir proche - y compris dans les territoires occupés du Sahara Occidental. Au cours des dernières années, la plupart des efforts du Maroc ont été consacrés au développement de ce potentiel d'énergie éolienne.

Pour soutenir financièrement ses projets, le gouvernement marocain a monté la Société d'investissements énergétiques (SIE), au capital d'un milliard de dirhams (environ 116,2 millions de USD, 71% de l'État, 29% du Fonds Hassan II pour le développement économique et social<sup>4</sup>). Les ressources financières sont également mobilisées dans le cadre du Fonds de développement de l'énergie (FDE), une institution de financement créée en 2009 et qui sert de pilier central à la



*La moitié de la population sahraouie a fui le Sahara Occidental quand le Maroc a envahi son pays. Aujourd'hui la société d'énergie du roi du Maroc lui-même, NAREVA, va construire des installations d'énergie renouvelable dans le territoire occupé. Les réfugiés quant à eux doivent bricoler des éoliennes artisanales à production d'électricité très limitée et peu fiable.*

stratégie du gouvernement de renforcement de la sécurité énergétique et de poursuite d'une croissance à faible intensité carbone. Le FDE a reçu un don de 500 millions d'USD du Royaume d'Arabie Saoudite, 300 millions d'USD des Émirats Arabes Unis et une contribution de 200 millions d'USD du Fonds Hassan II pour le développement économique et social.<sup>5</sup>

## **QUEL EST LE PROBLÈME ?**

Le peuple sahraoui n'a pas donné son accord pour les projets au Sahara Occidental qui sont détaillés dans ce rapport. Un principe de base du droit international statue que le développement d'un territoire non autonome comme le Sahara Occidental ne peut se réaliser qu'avec le consentement du peuple du territoire et pour son bénéfice. Cela est particulièrement vrai d'un territoire sous occupation militaire. Un avis juridique émis par le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies en 2002 aborde spécifiquement ces questions.<sup>6</sup>

## **DE TELS PROJETS :**

– donnent une plus grande impression d'acceptabilité de la présence du Maroc au Sahara Occidental. Construire en faveur de la production d'énergie électrique et de sa distribution donne une apparence de légitimité à l'annexion du territoire dans des circonstances qui continuent à retarder

l'exercice de l'autodétermination par le peuple sahraoui et à saboter le processus de paix de l'ONU.

– entraînent des grandes multinationales et des institutions financières gouvernementales dans une dynamique de conflit déjà complexe, par la construction d'infrastructures physiques à l'intérieur du Sahara Occidental occupé.

– ont pour résultat d'entériner ou d'ancrer la présence du Maroc au Sahara Occidental. Si assurer l'alimentation électrique dans un territoire occupé est acceptable au regard du droit international humanitaire, cette augmentation de la capacité électrique dans le territoire permettra à davantage de colons marocains de rester au Sahara Occidental. Fait troublant, il semble qu'une partie de l'électricité est destinée à l'exportation vers le réseau national du Maroc lui-même. À son tour, le Maroc devient encore davantage connecté et économiquement dépendant du territoire qu'il occupe.

– contribuent à l'exploitation des ressources naturelles du Sahara Occidental par le Maroc, en violation du droit international humanitaire. L'énergie produite par les parcs éoliens rendrait économiquement plus efficace des industries telles que la transformation du poisson, l'extraction et le transport du phosphate, qui sont implantées dans le territoire du Sahara Occidental.

– n'apporteront aucun bénéfice à la population sahraouie qui vit dans des camps de réfugiés dans une région reculée de l'Algérie. La majorité de cette population n'a pas accès au réseau électrique, avec des conséquences problématiques pour la sécurité, l'hygiène alimentaire, l'éducation et les activités sociales.

# PROJETS DE PARCS SOLAIRES

Le Plan solaire marocain a été annoncé en novembre 2009, en présence du roi du Maroc et de la Secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton.<sup>7</sup> Le projet vise à atteindre une capacité installée de 2 GW d'ici 2020 sur cinq sites. Deux d'entre eux sont situés dans les territoires occupés du Sahara Occidental.

Les deux centrales solaires prévues au Sahara Occidental fourniront ensemble 30% de la puissance totale du projet d'énergie solaire.

L'Agence marocaine pour l'énergie solaire (MASEN) est une institution spécialement créée pour mettre en œuvre le Plan solaire marocain.<sup>8</sup> Le roi a nommé le chef du Parti authenticité et modernité comme président de l'agence.<sup>9</sup>

À terme, les cinq centrales solaires devraient avoir une capacité totale de 2000 MW. L'ensemble du projet, englobant les cinq sites, devrait fournir 18% de la production annuelle d'électricité du Maroc.<sup>10</sup>

## LES DEUX USINES PRÉVUES AU SAHARA OCCIDENTAL SONT LES SUIVANTES :

Le site **Bojador** est situé à 3 kilomètres de l'océan et à 4 kilomètres au nord de la ville du même nom, près de la route nationale vers El Ayoun, sur une superficie de 500 hectares. Une centrale thermo-solaire d'une capacité de 100 MW sera construite sur le site.<sup>11</sup>

Le site de **Foum El Oued** est également situé à proximité de l'océan, et juste au sud de la capitale El Ayoun. La centrale solaire de 500 MW sera construite sur une superficie de

5.700 hectares. Elle sera raccordée au réseau fournissant de l'électricité à Agadir et El Ayoun.<sup>12</sup>

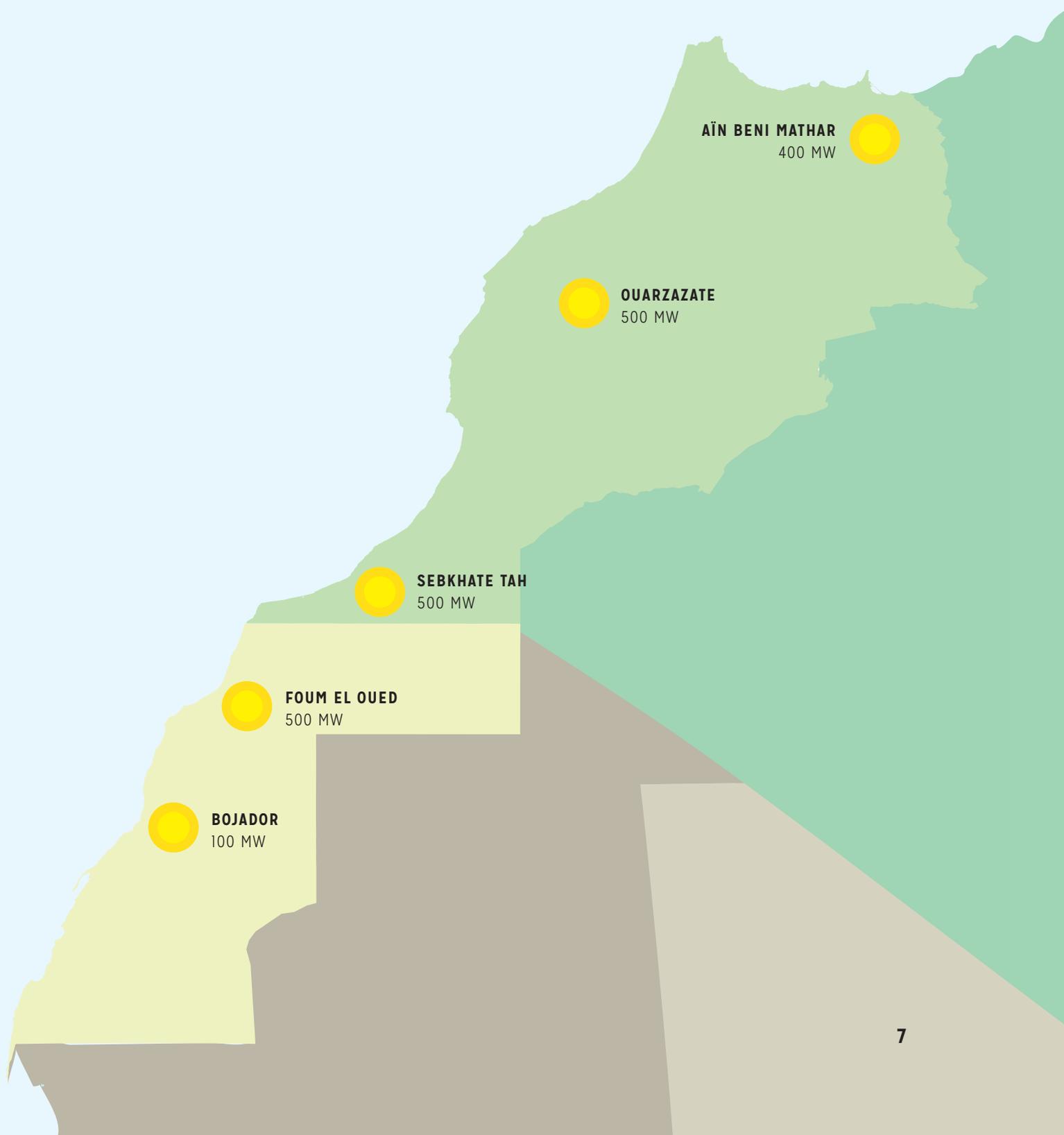
MASEN n'a pas encore publié les appels d'offre pour chaque site. Toutes les centrales devront être mises en service en 2019.<sup>13</sup>

Un autre projet, au Maroc même, est situé juste au nord de la frontière avec le Sahara Occidental. Selon MASEN, le projet Sebkhate Tah, dans la bande de Tarfaya, prévoit la construction d'une centrale de 500 MW sur une énorme superficie de 360 km<sup>2</sup>. Le site pourrait être valorisé en tant que complexe énergétique, combinant une centrale solaire, un parc éolien et une installation de pompage-turbinage.<sup>14</sup>

L'emplacement de ces trois usines, à proximité de l'océan, permettra un refroidissement en circuit ouvert par le biais d'une prise d'eau de mer, comme pour les centrales thermiques classiques.

La mise en service de la première installation solaire du Plan solaire marocain, à Ouarzazate<sup>15</sup>, au centre du Maroc, est prévue en 2015. Les travaux de construction ont débuté en mai 2013, le travail est effectué par un consortium d'entreprises, dirigé par l'entreprise saoudienne ACWA.<sup>16</sup>

*En 2020, le gouvernement marocain aura construit cinq grands parcs de production d'énergie solaire, dans le cadre du plan solaire marocain. Deux d'entre eux seront situés dans les territoires occupés du Sahara Occidental.*



# PROJETS ÉOLIENS

Compte tenu des parcs éoliens existants et de ceux en cours de développement, la capacité de production totale du Sahara Occidental rapportée à la capacité totale du Maroc est relativement faible : 55 MW sur 1007 MW, ce qui correspond à environ 5,5% du total.<sup>17</sup>

Toutefois, si les projets du Maroc au Sahara Occidental se matérialisent, les choses vont changer radicalement. L'importance relative du Sahara Occidental augmente si l'on considère aussi ce que le gouvernement marocain appelle le « Programme éolien intégré ».<sup>18</sup>

Ce programme comportera les 1000 MW restants qui ne sont pas encore couverts par les parcs éoliens déjà en place ou en projet. 400 MW, soit 40% de cette capacité sera développée dans la zone occupée du Sahara Occidental.

Le Programme éolien intégré développé en deux phases prévoit la construction de six parcs éoliens.<sup>19</sup>

La première phase est déjà en cours avec la construction du premier des six parcs, une centrale de 150 MW à Taza, dans le nord du Maroc, par EDF Energies Nouvelles Maroc, la compagnie française Alstom et l'entreprise japonaise Mitsui & Co.<sup>20</sup>

La deuxième phase consiste en la construction des cinq autres parcs éoliens d'une puissance cumulée de 850 MW, ainsi que la fourniture et l'entretien de l'équipement nécessaire à l'expansion du parc éolien de 200 MW de Koudia al Baida au Maroc.<sup>21</sup>

Deux des parcs éoliens du projet de 850 MW sont situés au Sahara Occidental occupé. À Bojador, construction

d'un parc d'une capacité de 100 MW<sup>22</sup> et à Tiskrad, près d'El Ayoun, d'un parc éolien de 300 MW. Cela signifie que près de la moitié de la capacité de production des 850 MW développée dans le cadre du projet, sera située à l'intérieur de cette partie du Sahara Occidental occupé par le Maroc.

Le projet éolien de 850 MW sera structuré en vertu d'un « Build Own Operate Transfer » (BOOT) et sera réalisé dans le cadre de partenariats publics-privés, par lesquels ONE, SIE et le Fonds Hassan II vont s'associer avec des partenaires stratégiques de l'industrie de l'énergie éolienne et du secteur de la production d'électricité. L'ONE marocain indique également qu'il a sollicité le soutien financier de la Banque africaine de développement, de la Banque européenne d'investissement et de la KfW Bankengruppe allemande.<sup>23</sup>

Début 2012, l'Office National marocain de l'Électricité, l'ONE a lancé un appel d'offre international, invitant les entreprises à exprimer leur intérêt pour la construction des cinq parcs.

Le 14 novembre 2012, l'ONE a annoncé que 16 entreprises Internationales étaient pré-qualifiées dans un appel d'offre aux promoteurs.<sup>24</sup> Ces 16 compagnies ont répondu individuellement ou en consortiums. Toutes ces entreprises étaient présentes à la réunion de présentation de l'offre à Casablanca le 1er mars 2013, axée sur les caractéristiques techniques, financières et juridiques du projet.<sup>25</sup>

## **LES 16 ENTREPRISES SONT DÉSORMAIS REGROUPÉES COMME SUIT :**

---

1. Acciona Wind Power (Espagne) / Acciona Energia (Espagne) / Fonds Al Ajial (Maroc)

---

2. EDF Energies Nouvelles (France) / Mitsui & Co (Japon) / Alstom (France)

---

3. ACWA Power (Arabie Saoudite) / Gamesa Eolica (Espagne) / Gamesa Energia (Espagne)

---

4. NAREVA Holding (Maroc) / Taqa (Emirats Arabes Unis) / Enel Green Power (Italie) / Siemens (Allemagne)

---

5. International Power (Groupe GDF Suez) (UK) / Vestas (Danemark)

---

6. General Electric (USA) (s'est retiré de l'appel d'offres. Voir ci-dessous).

---

Il est prévu que l'ONE choisisse son candidat fin 2013.<sup>26</sup> Le gagnant construira apparemment les cinq parcs éoliens du programme.<sup>27</sup> La mise en service du premier des cinq parcs est prévue fin 2015<sup>28</sup>. En avril 2013, dans le cadre des préparatifs, l'ONE a lancé un appel d'offre pour les études topographiques et parcellaires pour Tiskrad et Bojador.<sup>29</sup>

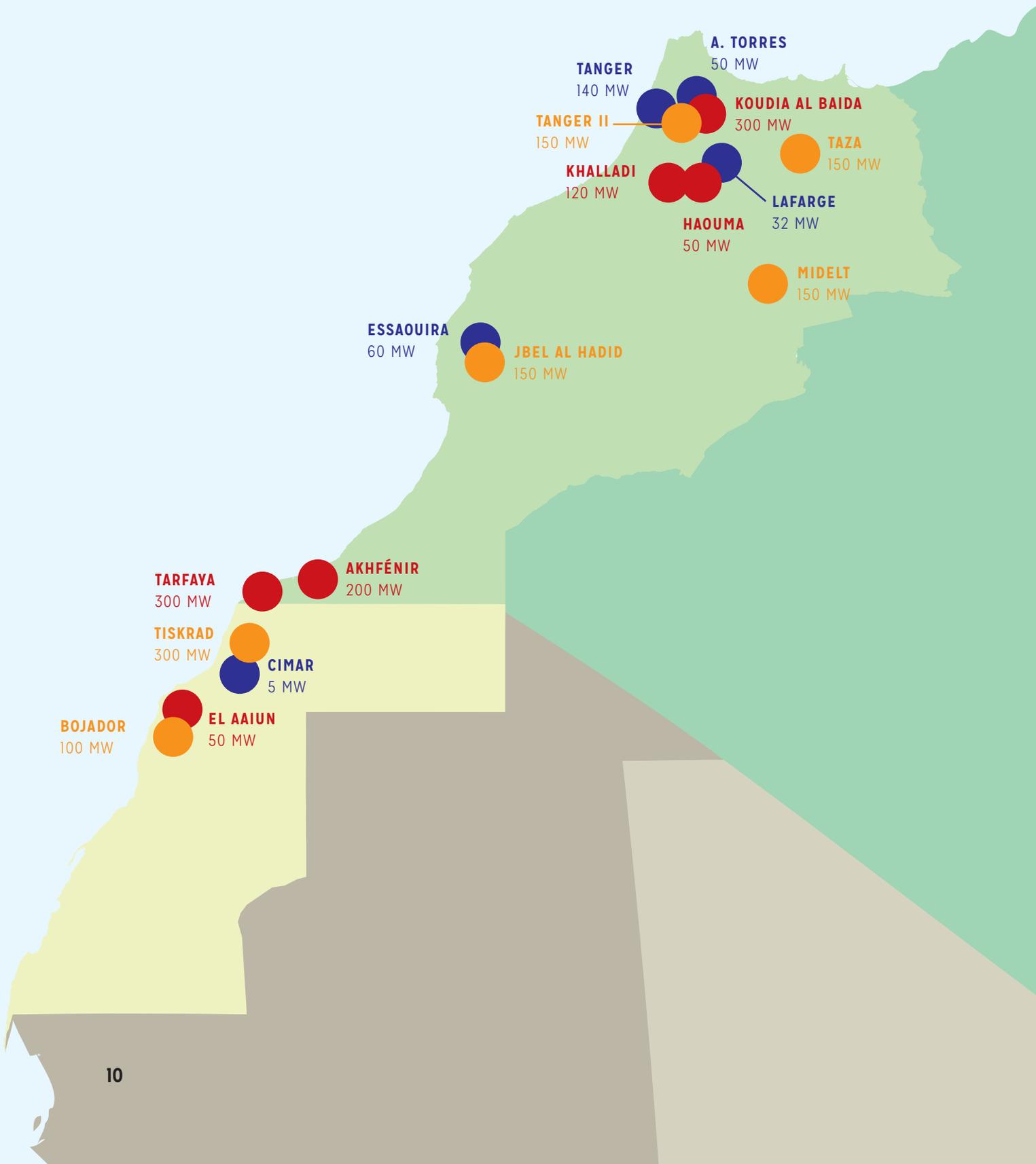
Western Sahara Resource Watch a contacté les 16 sociétés en lice les 2-3 juillet 2013.<sup>30</sup>

General Electric a répondu à la lettre de WSRW qu'il ne prendrait pas part à l'appel d'offre. « Après avoir vérifié avec nos collègues, nous avons déterminé que GE ne participe pas à l'appel d'offre qui est l'objet de votre e-mail », a déclaré la compagnie.<sup>31</sup> Alstom et Vestas ont répondu à la lettre, mais sans répondre aux questions de WSRW. Les autres compagnies n'ont pas répondu.<sup>32</sup>

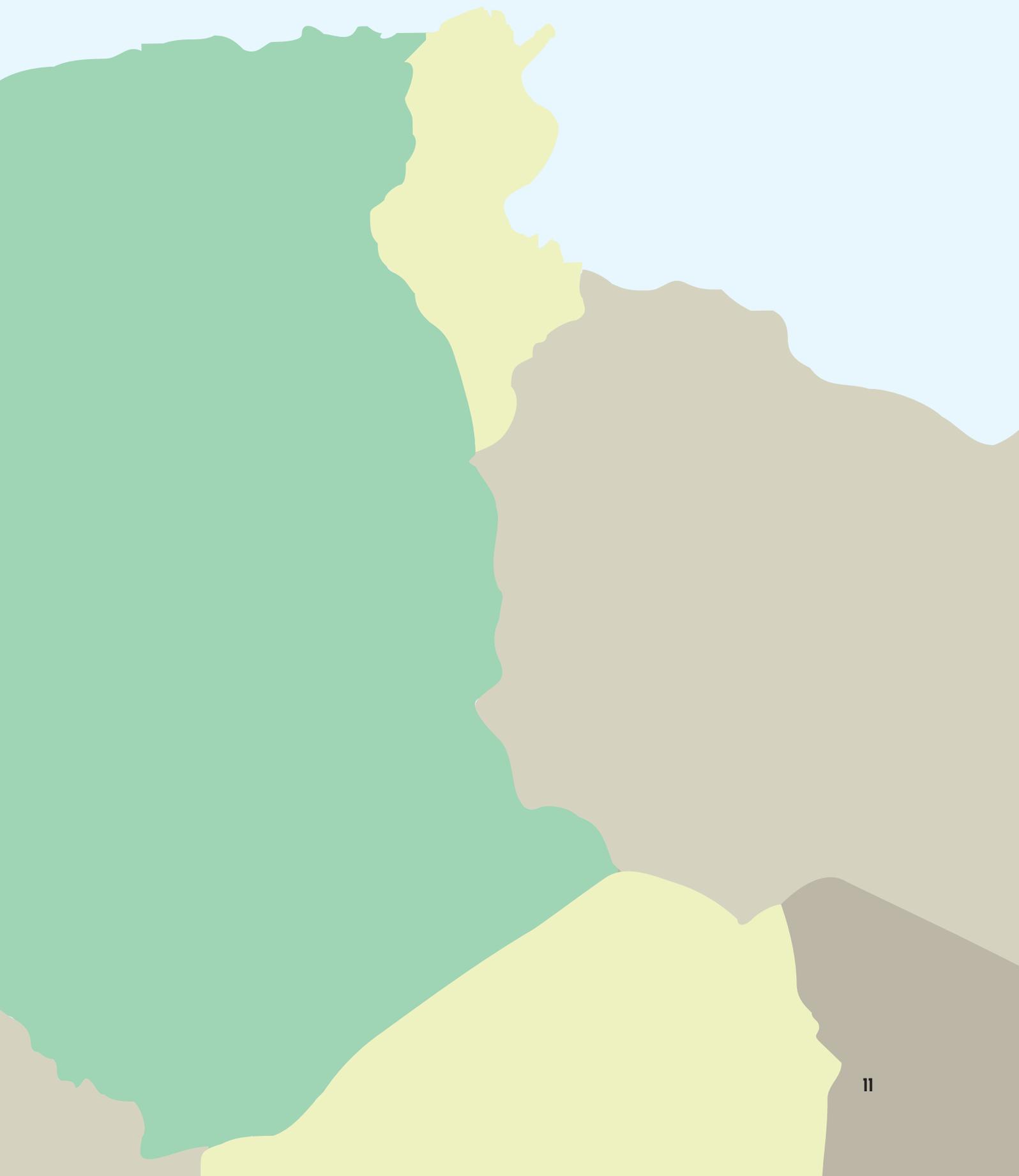
Globalement, le gouvernement marocain a des projets d'énergie éolienne significatifs au Maroc et au Sahara Occidental. Par le projet « Programme éolien intégré »<sup>33</sup>, le Maroc vise à porter la capacité installée d'énergie éolienne d'environ 280 MW en 2010<sup>34</sup> à 2000 MW en 2020. Le projet couvrirait une période de 10 ans, et nécessiterait un investissement total de 31,5 milliards de dirhams (environ 3,7 milliards de USD)<sup>35</sup>. La moitié du potentiel envisagé est possible à travers les sites qui sont actuellement en cours de développement à Haouma, Jbel Khalladi, Akhfenir, Tarfaya et El Ayoun (parfois appelé Bab el Oued Laayoune).

Compte tenu des réalisations, des constructions en cours et des projets complémentaires, la part dans ces plans dévolue au Sahara Occidental se révèle importante. Pour une capacité prévue de 2000 MW d'ici à 2020, la part de production au Sahara Occidental va augmenter d'aujourd'hui, 5,5% de la capacité totale du Maroc à 22,5% en 2020.

- DÉJÀ CONSTRUITS
- EN CONSTRUCTION
- PRÉVUS DANS LE «PROGRAMME ÉOLIEN INTÉGRÉ»



*Un parc éolien est actuellement opérationnel au Sahara Occidental. Un autre est actuellement en cours de construction et deux grands parcs y sont planifiés. Les deux derniers font partie dudit Programme éolien intégré, qui prévoit la construction de 6 parcs éoliens d'une capacité totale de 1000 MW à travers le Maroc / Sahara Occidental.*



# SIEMENS EN TERRITOIRE OCCUPÉ

En plus des parcs d'éoliennes déjà installés et ceux relatifs au Programme éolien intégré, le Maroc est aujourd'hui en train de construire cinq autres usines. Les cinq parcs ont une capacité combinée de 720 MW, et l'un d'eux est situé au Sahara Occidental occupé.

La holding NAREVA, groupe industriel et financier marocain contrôlé par le roi du Maroc,<sup>36</sup> a confié à Siemens la fourniture des turbines et le soutien en ingénierie pour le parc de 50 MW de Fom El Oued près de El Ayoun.<sup>37</sup> Siemens va livrer, installer et mettre en service 22 éoliennes de type SWT-2.3-101.<sup>38</sup> Des témoins ont vu la livraison des composants de ces éoliennes au port d'El Ayoun en mars 2013 (photo). Siemens a par ailleurs signé un contrat de service de cinq ans.<sup>39</sup> Le parc devrait être opérationnel au cours du deuxième semestre de 2013.<sup>40</sup> Siemens a été mis en cause pour ses engagements, mais a décidé de poursuivre la construction.

Au départ la holding NAREVA a sollicité pour le projet des crédits carbone au Mécanisme de Développement Propre (MDP) onusien.<sup>41</sup> Toutefois, la société de certification DNV (*Det Norske Veritas*) a refusé la demande avant même sa présentation au MDP pour approbation. La tâche de DNV était de vérifier si le projet était admissible. Un porte-parole de DNV a déclaré que l'entreprise avait d'abord cru que le parc éolien serait construit dans le sud du Maroc, mais qu'elle avait ensuite soupçonné que ce n'était pas le cas.

« Lorsque nous avons visité le projet, il est devenu clair que nos soupçons étaient justifiés. C'était donc assez simple pour nous. En janvier, nous avons révélé que nous serions opposés au projet », a déclaré le porte-parole aux médias.<sup>42</sup>

« Quand un client est informé de cela, il peut choisir de continuer avec la recommandation négative ou d'annuler le projet. Dans ce cas, ils ont choisi d'annuler, comme la plupart le font », a expliqué le porte-parole de DNV.

Le refus du MDP n'a pas arrêté Siemens et Nareva. Ils vont réaliser le projet sans ce soutien.



*Photos prises dans le port de El Ayoun en mars 2013 de composants d'éoliennes, avec les logos de Siemens et de EEM, filiale de NAREVA.*



# PERTE DE L'ACCÈS À SA TERRE

*Moulmoumnin Salek Abdesamad, une Sahraouie vivant au Maroc, juste au nord de la frontière avec le Sahara Occidental, a perdu l'accès à ses pâturages sans préavis du gouvernement.*

Juste au nord de la frontière avec le Sahara Occidental, dans la bande dite de Tarfaya, la construction en cours d'un parc éolien illustre les litiges liés à la propriété de la terre.

Moulmoumnin Salek Abdesamad est une femme sahraouie de 68 ans dont les parents sont morts dans les prisons marocaines. Quand son père est mort, elle a hérité de son droit d'utiliser des terrains à Tarfaya - qui est au Maroc - un droit étayé par des documents juridiques de l'administration marocaine. Moulmoumnin a besoin de la terre pour y faire paître ses chèvres. Sans notification préalable, elle pourrait un jour ne plus pouvoir accéder à la terre qu'elle utilise, sur laquelle il y a maintenant de grands trous et de hautes clôtures. L'entreprise marocaine de construction Somagec prépare le terrain pour le parc éolien de 300 MW de Tarfaya, qui pourrait devenir le plus grand parc éolien d'Afrique selon ses dires. Le parc est développé par la holding NAREVA en partenariat avec GDF Suez,<sup>43</sup> au sein de



la joint-venture Tarfaya Energy Company (Tarec).<sup>44</sup> L'équipement éolien est fourni par Siemens.

Moulmoumnin affirme que son droit d'usage a été piétiné par ces événements soudains. En raison de ses protestations incessantes, elle a été arrêtée par la police marocaine le 29 mars 2013, et libérée après plusieurs heures d'interrogatoire. Moulmoumnin a déclaré à WSRW que la police l'a informée qu'il ne sert à rien de s'opposer au "projet du roi". Néanmoins, son cas a été transmis au procureur du Roi, qui a refusé d'engager un procès contre elle. Moulmoumnin continue de protester.

Au Sahara Occidental, ces questions sont encore plus complexes, puisque le gouvernement marocain utilise des terres depuis longtemps déclarées comme occupées par l'Assemblée générale des Nations Unies, principal organisme chargé de veiller à la finalisation de la décolonisation de l'ancien Sahara espagnol.

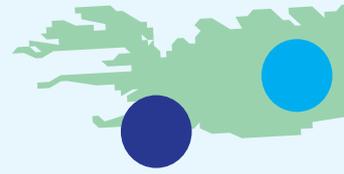
# BETONNAGE DE L'OCCUPATION

Il y a déjà aujourd'hui un parc éolien entièrement opérationnel au Sahara Occidental : le parc éolien CIMAR, d'une capacité de 5 MW, situé au nord-est de El Ayoun. Le parc CIMAR appartient à Ciments du Maroc, filiale de l'entreprise italienne Italcementi, il est installé au cœur de Indusaha, une installation de broyage à El Ayoun. L'usine a été inaugurée en octobre 2011 en présence du PDG de l'entreprise. Le parc éolien a été surnommé « Driss Cherrak », selon l'ancien directeur de Ciments du Maroc. Son but est de fournir de l'électricité à l'installation de broyage. Il a né-



cessité un investissement de 100 millions de dirhams (environ 11,6 millions USD) et a été construit en 7 mois.

Le parc rend l'installation pratiquement autosuffisante en énergie : il couvre environ 80% des MW nécessaires. La capacité peut être portée à 10 MW. La surproduction sera cédée à l'ONE, selon une convention de partenariat.<sup>45</sup> Les turbines ont été installées par la société espagnole Gamesa.<sup>46</sup>



# BRANCHÉ AU RÉSEAU DE L'UE

**« Nos projets de référence ne seront pas situés au Sahara Occidental. Dans sa recherche de sites, Desertec Industrial Initiative prendra également en considération des questions politiques, écologiques ou culturelles »**

Le porte-parole de Desertec à The Guardian, le 23 avril 2010.

En tant qu'importateur d'énergie, l'Union européenne représente un marché potentiel pour la production d'énergie renouvelable du Maroc. La proximité géographique est un autre élément favorable. Par ailleurs, les importations permettraient à l'UE d'atteindre ses objectifs ambitieux concernant les gaz à effet de serre, si 20% de la consommation énergétique totale de l'UE provenait de sources renouvelables d'ici 2020. La directive sur les énergies renouvelables permet aux 28 États membres de l'UE de coopérer dans des projets d'énergies renouvelables avec des pays tiers, et d'importer de l'électricité issue de projets écologiques de ces pays.<sup>47</sup>

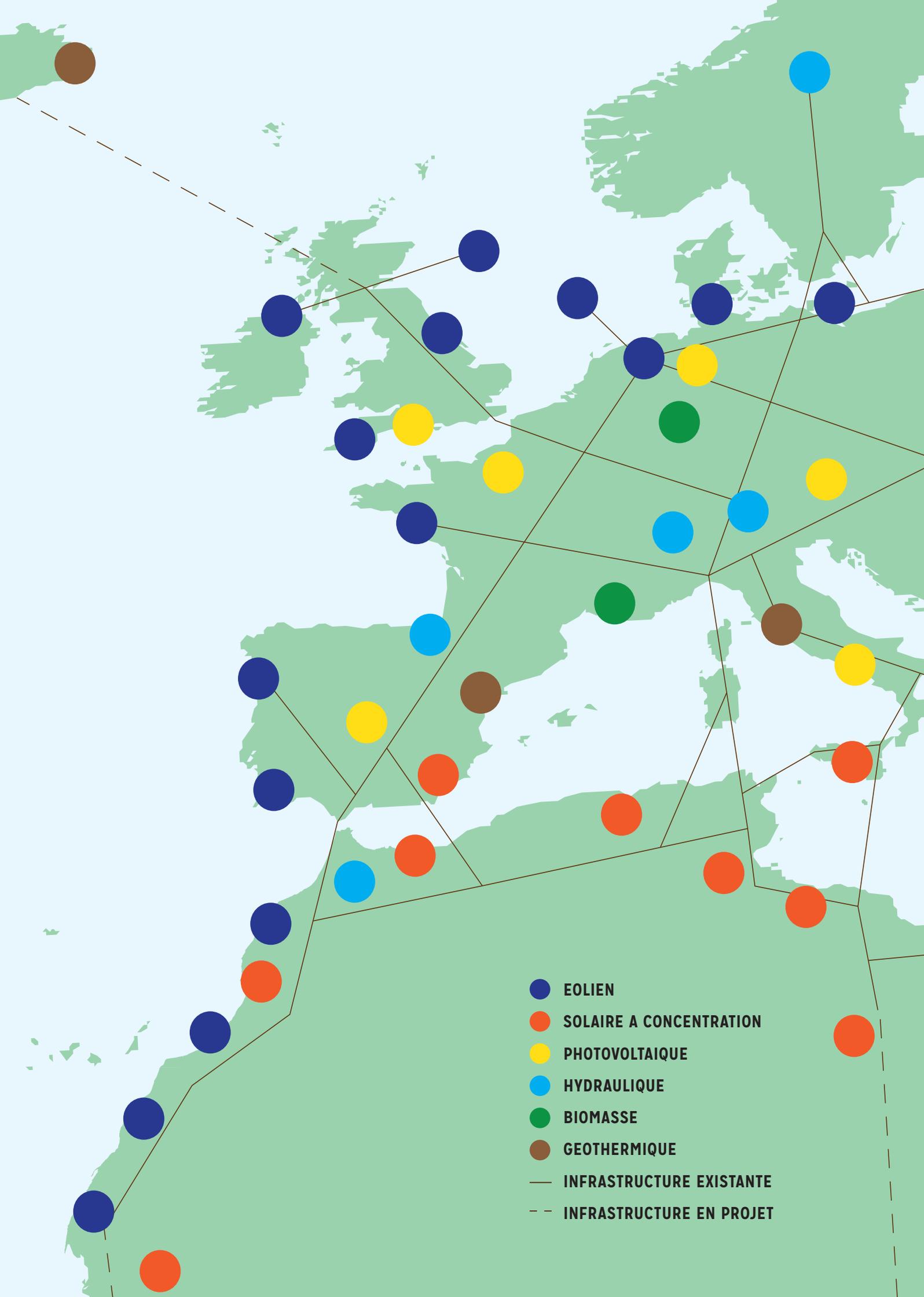
Les projets énergétiques sont également un domaine clé dans le partenariat euro-méditerranéen à travers l'Union pour la Méditerranée (UpM). Le Plan Solaire Méditerranéen (PSM) a été lancé en juillet 2008 comme projet prioritaire de l'UpM. Le PSM poursuit deux objectifs : développer une puissance de 20 GW en nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables et réaliser des économies d'énergie significatives dans le pourtour méditerranéen d'ici à 2020.<sup>48</sup> Le Plan solaire marocain est considéré comme projet clé dans le développement du PSM.<sup>49</sup> Un projet de Plan directeur du PSM n'attend plus que l'appui politique de la réunion ministérielle sur l'énergie de l'UpM en décembre 2013.<sup>50</sup>

L'initiative Medgrid fait partie du PSM, décrit ci-dessus. C'est un projet commercial privé axé sur la création d'un super-réseau transméditerranéen de câbles à courant continu à haute tension, permettant d'exporter 5 GW d'énergie des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient vers l'Europe d'ici 2020. Le projet Medgrid se concentre sur trois couloirs

possibles, y compris le câble sous-marin entre le Maroc et l'Espagne.

Desertec Industrial Initiative est une autre initiative industrielle privée conçue pour soutenir le développement de projets d'énergie renouvelable solaire et éolienne au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il avait pour but de fournir l'Europe en énergie verte pour l'équivalent de 20% de ses besoins énergétiques d'ici 2050, mais cette perspective semble incertaine en raison de la récente turbulence interne.<sup>51</sup> Néanmoins, les porte-paroles de l'Initiative soutiennent que les plans pour acheminer l'énergie produite dans le désert du Sahara vers l'Europe restent inchangés, même si un délai précis n'est plus mentionné.

Les pages web de Desertec consacrées à la région EU-MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), indiquent la zone prévue pour le projet. Le Sahara Occidental est clairement inclus, et les deux icônes représentant les fermes solaires et éoliennes sont représentées sur la zone correspondant au territoire. Interrogé sur la question en 2010, Desertec a confirmé que son projet pilote ne serait pas situé au Sahara Occidental pour "des raisons de réputation".<sup>52</sup> Desertec n'a pas fourni de précisions sur la localisation des projets ultérieurs. La carte est toujours visible sur le site web de Desertec.



A woman with dark hair, wearing a yellow and white checkered headscarf, is looking directly at the camera with a serious expression. She is holding a white sign with both hands. The sign has the text 'PLEASE STOP THE CDM' written in black, hand-drawn capital letters. The background is a plain, light-colored wall.

PLEASE  
STOP THE  
CDM

*Les réfugiés sahraouis ne sont pas contents du Mécanisme de développement propre de l'ONU, qui refuse de rejeter automatiquement les candidatures de projets pour le territoire d'où eux-mêmes ont été chassés par le gouvernement marocain. L'ONU devrait plutôt faciliter les négociations pour aboutir à une solution du conflit.*

# DEROBADES DE L'ONU

Le Mécanisme de développement propre des Nations Unies (MDP) a reçu des demandes de soutien financier pour des projets d'énergie verte au Sahara Occidental occupé de la part de plusieurs compagnies. Actuellement, le MDP planche sur une demande controversée : un projet d'énergie solaire pour l'industrie de la pêche marocaine. Le requérant a fait savoir sa frustration au MDP : « Il est presque impossible de trouver un investisseur étranger pour ce genre de projet, en particulier dans cette région du Maroc (référence: conflit du Sahara Occidental) ». Le demandeur souligne que le projet "a reçu la bénédiction" du roi du Maroc - dont le prédécesseur, le roi Hassan II, a envahi le territoire en 1975.<sup>53</sup>

Deux autres projets « verts », l'un pour les éoliennes des cimenteries Cimar, et un autre pour la production de phosphate, pourraient suivre le même chemin, selon MDP Maroc.<sup>54</sup>

Si l'un de ces projets touchait un financement du MDP, ce serait en flagrante contradiction de la position exprimée par d'autres institutions des Nations Unies comme le Programme de Développement des Nations Unies (PNUD) au sujet du Sahara Occidental. Cependant, pure coïncidence, le PNUD est un partenaire privilégié du MDP au Maroc.

Le PNUD a expressément indiqué qu'il n'a pas l'intention de soutenir les programmes au sud de la frontière internationalement reconnue entre le Maroc et le territoire annexé en 1975. Tous les accords entre le PNUD et le gouvernement marocain « indiquent explicitement que les activités des projets sont limitées à certaines localités au nord de la limite reconnue par l'ONU ». Les programmes du PNUD "sont limités aux frontières internationalement reconnues du Maroc".<sup>55</sup> Le MDP a cependant écrit à WSRW qu'il n'avait pas l'intention de rejeter a priori toutes les demandes situées au Sahara Occidental.<sup>56</sup>

L'extension du marché du carbone, avec des mécanismes bilatéraux et régionaux de crédit carbone émergeant partout dans le monde, comporte le risque que des porteurs

de projets dans les territoires occupés du Sahara Occidental demandent des crédits à d'autres mécanismes que le MDP, qui tous appliquent des règles différentes. Le débat est en cours pour déterminer dans quelle mesure ces nouveaux mécanismes doivent respecter des règles communes dans un cadre international. Ces règles pourraient par exemple être celles de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques).

# RECOMMANDATIONS

## **AUX ENTREPRISES ACTUELLEMENT ENGAGÉES, OU QUI ONT L'INTENTION DE S'ENGAGER DANS DES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE AU SAHARA OCCIDENTAL :**

De mettre immédiatement fin à ces projets et d'annuler tous plans pour l'avenir. Aucun projet d'énergie au Sahara Occidental, si vert soit-il, ne peut se réaliser dans la partie occupée de ce territoire. Une telle activité contribuerait à consolider l'occupation marocaine et à entraver davantage les efforts menés par l'ONU pour trouver une solution à l'impasse politique. De toute façon, le peuple sahraoui - les Sahraouis sont les seuls habitants originaires du Sahara Occidental - a clairement affirmé qu'il ne consent pas à un tel développement tant que dure l'occupation.

## **AU GOUVERNEMENT DU MAROC :**

De se garder d'entreprendre des activités économiques sur le territoire, y compris dans le domaine des énergies renouvelables, sans le consentement formel de la population sahraouie. Un référendum d'autodétermination qui comporte l'option d'indépendance et qui permet au peuple sahraoui d'exprimer son point de vue sur le statut futur du territoire et de ses ressources, doit être organisé immédiatement.

## **AUX NATIONS UNIES :**

La qualification et le traitement du Sahara Occidental en tant que territoire non autonome sans administration légale en place, exige que l'ONU, dans toutes ses divisions, emploie une approche cohérente vis-à-vis du territoire. En conséquence, et sur les questions spécifiques soulevées par ce rapport, WSRW recommande au MDP / UNFCCC de déclarer sans équivoque que les demandes d'obtention de crédits carbone pour les projets solaires ou éoliens situés au Sahara Occidental ne seront pas examinés tant que le statut final du territoire demeure l'objet d'un processus d'autodétermination mené par l'ONU. De même, WSRW appelle le Pacte Mondial de l'ONU à radier toutes les entreprises qui participent activement à des projets de production d'énergie dans les territoires occupés du Sahara Occidental en raison de leur non-respect des règles minimales de la Responsabilité Sociale des Entreprises, de leurs manquements à la promotion des droits de l'homme, de leur défaut de recherche du consentement des parties prenantes locales et de leur refus de répondre aux demandes de la société civile.

## **AUX ACTEURS DES MARCHÉS DU CARBONE :**

Les mécanismes / dispositifs régissant les crédits carbone doivent statuer sans équivoque que les demandes de crédits carbone pour les projets solaires ou éoliens situés au Sahara Occidental ne seront pas examinés tant que le processus d'autodétermination du peuple sahraoui reste bloqué. WSRW demande aux compagnies d'audit chargées de vérifier, valider et certifier les projets qui cherchent à obtenir des crédits carbone, de statuer négativement sur les projets situés dans les territoires occupés du Sahara Occidental. WSRW demande à tous les acquéreurs de crédits carbone de ne pas acheter des crédits carbone provenant de projets situés dans les territoires occupés du Sahara Occidental.

**AUX GOUVERNEMENTS :**

D'offrir des conseils appropriés et opportuns à des particuliers et des sociétés désirant faire des affaires ou soutenir des activités de développement au Sahara Occidental, qui de par son statut de territoire non autonome, présente des limitations spécifiques quant aux activités touchant ses ressources et son développement, et de souligner les exigences préalables du droit international, selon lequel les habitants autochtones du territoire, le peuple sahraoui, doivent être consultés sur ces activités, et donner leur consentement préalable.

**POUR LE GOUVERNEMENT D'ESPAGNE :**

D'assumer ses obligations en tant que puissance administrante légale du Sahara Occidental en veillant à ce que l'exploitation des ressources naturelles du territoire soit conforme aux obligations du droit international. De veiller à ce que toutes les activités de développement respectent le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ou le garantissent, et que ces activités soient réalisées avec le consentement expresse du peuple sahraoui et pour son bénéfice, en tant que seuls habitants d'origine du Sahara Occidental.

**À L'UNION EUROPÉENNE :**

De s'assurer que son aspiration à importer de l'énergie d'Afrique du Nord ne viole pas son obligation de non-reconnaissance de l'occupation du Sahara Occidental par le Maroc conformément au droit international. De prendre des mesures positives en faveur de la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Par conséquence, de garantir qu'aucune aide au développement de l'Union européenne n'est directement ou indirectement disponible pour la planification et l'installation de projets d'énergies renouvelables au Sahara Occidental occupé. De s'assurer en outre que le territoire du Sahara Occidental reste en dehors du cadre de tout accord actuel ou imminent de libéralisation des échanges (libre-échange), y compris pour les livraisons et le soutien aux projets d'énergie éolienne et solaire, et l'acheminement vers l'Europe d'énergie électrique ainsi générée.

**À L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE (UPM) :**

De s'assurer que le Plan solaire méditerranéen ne s'étendra pas aux territoires occupés du Sahara Occidental. Tous les Etats membres de l'UpM ont une obligation en droit international de prendre des mesures pour mettre fin à l'occupation marocaine du territoire et de veiller à ce que le peuple sahraoui puisse concrétiser son droit internationalement reconnu à l'autodétermination.

**AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES :**

De ne pas apporter de soutien financier ou de financer des projets prévus au Sahara Occidental.

**AUX PROMOTEURS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES :**

De défendre sans équivoque le principe que les énergies propres, vertes, doivent être produites par des méthodes propres - légalement, techniquement et moralement. Les projets marocains mentionnés dans ce rapport sapent la crédibilité de tels efforts globaux.

# NOTES

<sup>1</sup> Lettre du Conseiller juridique de l'ONU au Conseil de Sécurité, 29.01.2002, [www.arso.org/Olaeng.pdf](http://www.arso.org/Olaeng.pdf)

<sup>2</sup> Ministère de l'Energie, des Mines, Eau et de l'Environnement (Royaume du Maroc), janvier 2013, « La nouvelle Stratégie Energétique Nationale : bilan d'étape », p.20 <http://www.mem.gov.ma/publucations/STRATEGIE%20EN%202012.pdf>

<sup>3</sup> Loi 13-09 (2009) promulguée par le dahir n° 1.10.16.

<sup>4</sup> Le Fonds Hassan II pour le développement économique et social accorde une aide financière de plusieurs projets d'investissements stratégiques dans les industries à haute valeur ajoutée.

<sup>5</sup> Agence de développement des investissements du Maroc (Royaume du Maroc), <http://www.invest.gov.ma/?Id=67&lang=en&RefCat=3&Ref=146>

<sup>6</sup> Lettre du Conseiller juridique de l'ONU au Conseil de sécurité, 29.01.2002, [www.arso.org/Olaeng.pdf](http://www.arso.org/Olaeng.pdf)

<sup>7</sup> Aussi appelé «Projet solaire marocain». MASEN, 02.11.2009, «SM le roi préside la cérémonie de présentation du projet marocain de l'énergie solaire» <http://www.masen.org.ma/index.php?Id=42#/>

<sup>8</sup> Loi marocaine 57-09 relative à la création de MASEN

<sup>9</sup> La Vie Eco, 30.12.2009, «Le Roi nomme Mustapha Bakkoury président du directoire de l'Agence marocaine de l'énergie solaire» <http://www.lavieeco.com/actualite/le-roi-nomme-mustapha-bakkoury-president-du-directoire-de-l-agence-marocaine-de-l-energie-solaire-3231.html>

<sup>10</sup> Bibliothèque du Parlement européen en mai 2013, « le développement de l'énergie solaire au Maroc », [http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2013/130515/LDM\\_BRI%282013%29130515\\_REVI\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2013/130515/LDM_BRI%282013%29130515_REVI_EN.pdf)

<sup>11</sup> MASEN, Site de Boujdour, [http://www.masen.org.ma/index.php?Id=46&lang=fr#/\\_](http://www.masen.org.ma/index.php?Id=46&lang=fr#/)

<sup>12</sup> MASEN, Site de Foum al Ouad, [http://www.masen.org.ma/index.php?Id=45&lang=fr#/\\_](http://www.masen.org.ma/index.php?Id=45&lang=fr#/)

<sup>13</sup> ONE Presentation, p. 20 <http://fr.slideshare.net/Extenda/proyectos-de-energias-renovables-en-marruecos>

<sup>14</sup> MASEN, Site de Sebkhah Tah, [http://www.masen.org.ma/index.php?Id=47&lang=fr#/\\_](http://www.masen.org.ma/index.php?Id=47&lang=fr#/)

<sup>15</sup> 19 entreprises internationales et/ou consortiums ont présenté leur candidature pour le développement de la première phase du programme Ouarzazate. Ce sont (par ordre alphabétique) : 1. Abeinsa Ingeniería y Construcción Industrial, Abengoa Solar, Mitsui and Abu Dhabi National Energy Company (Taqa); 2. Cromasolar International Energy

Group SL; 3. Delta Holding, Energy Consulting Group et SOCOIN; 4. ENEL p.A et ACS Servicios Comunicaciones y Energía SL; 5. Entrepouse Contracting, IWB, Solar Euromed - Novatec Biosol, Cegelec Maroc et GE O&G; 6. Forclum - Groupe Eiffage, STEG International Services, Brightsource Energy, CNIM, Caisse des Dépôts et Consignations, Alstom Power, Alstom Maroc, Nur Energie, SGTm et Brookstone Partners; 7. Infra Invest; 8. International Company for Water and Power (ACWA Power International), Aries Ingeniería y Sistemas SA et TSK Electrónica y Electricidad SA; 9. International Power, NAREVA Holding, Marubeni Corporation et Siemens Project Ventures GmbH; 10. JGC Corporation; 11. Korea Midland Power Company Ltd., Daewoo Engineering Company et Asea Brown Boveri SA; 12. Litwin SA, Groupe S.E.E.M., M+W Group, Ynna Holding et Sytelco; 13. Lockheed Martin, CBI, Colenergie, Zavala Moscoco et Electria; 14. Mitsubishi Corporation et Auto Hall; 15. Orascom Construction Industries, Solar Millenium AG and Evonik Steag GmbH; 16. Shenzhen Xintian Solar Technology Co Ltd; 17. SNC-Lavalin Inc.; 18. SolarReserve et Veolia Environnement Maroc; Torresol Energy Investments et Sener Ingeniería Sistemas. MASEN a pré-sélectionné les entreprises suivantes; 1. Abeinsa ICI, Abengoa Solar, Mitsui et Abu Dhabi NEC; 2. Enel Green Energy et ACS SCE; 3. ACWA, Aries IS et TSK EE, Orascom CI, Solar Millenium et Evonik Steag.

<sup>16</sup> Solar Server, 22.11.2012, «concentration de l'énergie solaire au Maroc : ACWA, MASEN signe PPA pour l'usine CSP de 160 MW de Ouarzazate », <http://www.solarserver.com/solar-magazine/solar-news/current/2012/kw47/concentrating-solar-power-in-morocco-acwa-masen-sign-ppa-for-160-mw-ouarzazate-csp-plant.html>

<sup>17</sup> Ce calcul inclut les parcs éoliens Lafarge et Cimar, s'ils produisent de l'énergie principalement pour les sites industriels où ils sont situés, l'excès est vendu à l'Agence nationale d'électricité du Maroc ONE.

<sup>18</sup> Présentation ONE, p.15-16. <http://fr.slideshare.net/Extenda/proyectos-de-energias-renovables-en-marruecos>

<sup>19</sup> Ibid, p. 15.

<sup>20</sup> L'Economiste, 17.04.2012, 17.04.2012, « Parc éolien de Taza: Le consortium EDF EN-Mitsui décroche le projet », <http://www.leconomiste.com/article/893431-parc-olien-de-tazale-consortium-edf-en-mitsui-d-croche-le-projet>

Les premières évocations de parcs éoliens au Sahara Occidental dates d'environ 2008. Puis, il y a eu des

pour parler pour établir un parc éolien de 240 MW à El Aaiun et un parc éolien de 200 MW à Foum El Oued opérationnel d'ici 2012.

(Voir, par exemple Oxford Business Group, «The Report: Morocco 2009», p 158. Ou Centre marocain de développement de l'énergie renouvelable, janvier 2008, «Renewable energy & energy efficiency in Morocco: situation & prospects ». Ou Centre marocain de développement de l'énergie renouvelable, « Country Study Morocco », Présentation à la Wind Energy & Development Dialogue Terna Expert Dialogue, Berlin, 19.09.2008)

Cette information était disponible sur le site Internet du ministère marocain de l'Energie en 2008, mais la mise à jour récente ne mentionne plus ces deux projets. (Ministère marocain de l' Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement, [http://www.mem.gov.ma/revue\\_presse/questpdf/energies-renouvelables.pdf](http://www.mem.gov.ma/revue_presse/questpdf/energies-renouvelables.pdf)) Il n'apparaît pas clairement si ces plans sont encore en cours d'examen ou s'ils ont été révisés dans les projets actuellement programmés : le parc de 50 MW à Foum El Oued qui est développé par NAREVA et Siemens, et la ferme éolienne de 300 MW à Tiskrad (El Aaiun) qui fait partie du projet de 850 MW. Ces projets peuvent très bien être basés sur les plans avec mise en œuvre en 2012.

<sup>21</sup> Office National de l'Electricité (Royaume du Maroc), janvier 2012.

« Avis de pré-qualification internationale. Invitation internationale à l'expression d'intérêt en vue de la préqualification des entreprises N° SP 40 311 ».

<sup>22</sup> ONE, Programme intégré génération énergie éolienne, 28.06.2010, <http://www.one.org.ma/fr/doc/en.pdf>

<sup>23</sup> Office National de l'Electricité (Royaume du Maroc), janvier 2012.

« Avis de pré-qualification internationale. Invitation internationale à l'expression d'intérêt en vue de la préqualification des entreprises N° SP 40 311 ».

<sup>24</sup> Office Nationale de l'Electricité (Kingdom of Morocco), Résultat de la pré-qualification N° SP 40 311

<sup>25</sup> Office Nationale de l'Electricité (Kingdom of Morocco), 06.03.2013, « Rencontre Pré-Appel d'Offres du Projet Eolien Intégré 850 MW ».

<sup>26</sup> Présentation ONE, p. 18. <http://fr.slideshare.net/Extenda/proyectos-de-energias-renovables-en-marruecos>

<sup>27</sup> Africa Intelligence, 04/04/2013, « ONEE part s'implanter au Sahara occidental ».

<sup>28</sup> Présentation ONE, p. 18. <http://fr.slideshare.net/Extenda/proyectos-de-energias-renovables-en-marruecos>

<sup>29</sup> Appel d'offre SP 377478

<sup>30</sup> WSRW, 07/03/2013, « 16 entreprises en lice pour construire des parcs éoliens au Sahara », <http://www.wsrw.org/allix2623>

<sup>31</sup> WSRW, 07/03/2013, « General Electric sort de l'appel d'offre litigieux », <http://www.wsrw.org/allix2622>

<sup>32</sup> WSRW, 08/06/2013, « Wind energy companies silent on controversial plans », <http://www.wsrw.org/a105x2634>

<sup>33</sup> Ministère de l'Energie, des Mines, Eau et de l'Environnement (Royaume du Maroc), 28.06.2010, Communiqué de presse: «Projet marocain intégré d'énergie éolienne», [http://www.mem.gov.ma/revue\\_presse/CP\\_PDF/Communique%20presse%20Tanger%20Anglais280610.pdf](http://www.mem.gov.ma/revue_presse/CP_PDF/Communique%20presse%20Tanger%20Anglais280610.pdf) Le projet est généralement abrégé IWPP.

<sup>34</sup> Actuellement, cinq parcs éoliens sont en place et fonctionnent au Maroc et au Sahara Occidental, avec une capacité totale de 287 MW. Trois de ces parcs - Lafarge, A.Torres et CIMAR - sont des propriétés privées. Les autres parcs éoliens actuellement opérationnels sont situés au Maroc. Une usine de 60 MW à Essaouira, avec des turbines livrées par la société espagnole Gamesa. Le parc éolien Lafarge de 32 MW est situé dans les locaux de l'entreprise de ciment Tétouan du Groupe Lafarge, le premier projet au Maroc approuvé par la CCNUCC. Le parc de 140 MW de Tanger, baptisé « Dhar Saadane », construit par le partenariat ONE-Gamesa, inauguré par le roi du Maroc le 28 juin 2010. Le parc de 50 MW A. Torres est détenu par le Groupe THEOLIA, qui compte l'usine dans son projet Koudia Baida pour qu'il souhaite développer avec un parc éolien de 300 MW. À cet effet, THEOLIA a signé un accord avec l'ONE le 31 mai 2011, pour le développement conjoint et la construction de ce parc. 100 MW sur le site A. Torres existant, en remplaçant les turbines (repowering), et par l'ajout d' une capacité complémentaire de 200 MW sur des sites voisins. Les éoliennes pour le site de 120 MW Jbel Khalladi seront livrés par le danois Vestas.

<sup>35</sup> Agence marocaine de développement des investissements (Royaume du Maroc), <http://www.invest.gov.ma/?Id=67&lang=en&RefCat=3&Ref=146>.

<sup>36</sup> Graciet, C. & Laurent, E., March 2012, «Le Roi Prédicateur», Editions du Seuil, p. 171

# NOTES

<sup>37</sup> Siemens, Communiqué de presse : 30.01.2012, «Siemens assure les premières commandes d'éoliennes en Afrique», <http://www.siemens.com/press/en/pressrelease/?press=en/pressrelease/2012/energy/wind-power/ewp201201025.htm>

<sup>38</sup> L'Economiste, 01.02.2012, «Nareva opte pour les éoliennes de Siemens», <http://www.leconomiste.com/article/890879-nareva-opte-pour-les-oliennes-de-siemens>

<sup>39</sup> Siemens, Communiqué de presse : 30.01.2012, «Siemens assure les premières commandes d'éoliennes en Afrique», <http://www.siemens.com/press/en/pressrelease/?press=en/pressrelease/2012/energy/wind-power/ewp201201025.htm>

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) a été créé dans le cadre du protocole de Kyoto et vise à promouvoir un développement propre dans les pays en développement. Par le MDP, les entreprises peuvent recevoir des crédits d'émissions concernant des projets d'énergie renouvelable dans les pays en développement. Ces crédits peuvent être vendus par la suite. Pour être approuvé, le projet doit d'abord être évalué par une compagnie accréditée par le MDP.

<sup>42</sup> WSRW, 23.07.2012, « Le projet du roi du Maroc parc éolien en terres occupées désapprouvé », <http://www.wsrw.org/a216x2370>

<sup>43</sup> GDF Suez, 07.02.2013, Communiqué de presse : «GDF Suez va construire et exploiter le plus grand parc éolien d'Afrique», <http://www.gdfsuez.com/actualites/communiqués-de-presse/gdf-suez-va-construire-et-exploiter-le-plus-grand-parc-eolien-dafrique/>

<sup>44</sup> GDF Suez et NAREVA, Communiqué de presse: «Maroc GDF SUEZ et NAREVA Holding annoncent le démarrage de la construction d'un parc éolien de 300 MW situé à Tarfaya».

<sup>45</sup> Ciments du Maroc, 21.10.2011, « Cimar News: Ciments du Maroc inaugure son premier parc éolien à Laâyoune », <http://www.cimentsdumaroc.com/NR/rdonlyres/CC9A75C5-C95F-4968-80C6-555B51CC71A6/23117/InaugurationParc%C3%A9olienLa%C3%A2youne.pdf>

<sup>46</sup> Ciments du Maroc, communiqué de presse : «Ciments du Maroc inaugure son premier parc éolien à Laayoune», [http://www.cimentsdumaroc.com/NR/rdonlyres/48C68181-5BAA-468B-BF92-9818DD971922/23121/CP\\_InaugurationParc%C3%A9olienLa%C3%A2youneVF1.pdf](http://www.cimentsdumaroc.com/NR/rdonlyres/48C68181-5BAA-468B-BF92-9818DD971922/23121/CP_InaugurationParc%C3%A9olienLa%C3%A2youneVF1.pdf)

<sup>47</sup> Directive sur les énergies renouvelables ( 2009/28/CE ), l'article 9.

<sup>48</sup> Bibliothèque du Parlement européen en mai 2013, «Solar energy development in Morocco », [http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2013/130515/LDM\\_BRI%282013%29130515\\_REVI\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2013/130515/LDM_BRI%282013%29130515_REVI_EN.pdf)

<sup>49</sup> Escribano - Frances, G. & San Martin Gonzalez, E., 2012, « Morocco, the European energy policy and the Mediterranean Solar Plan » dans European Energy Policy: an environmental approach, p. 198.

<sup>50</sup> Union pour la Méditerranée, 22.02.2013, «Mediterranean Solar Plan: Joint Committee of National Experts discusses draft of the Master Plan », <http://ufmsecretariat.org/mediterranean-solar-plan-joint-committee-of-national-experts-discusses-draft-of-the-master-plan/>

<sup>51</sup> Après plusieurs épisodes d'abandon de leur transport par de investisseurs et partenaires commerciaux, et la non signature en 2012 d'une déclaration très attendue d'intention entre le gouvernement marocain et plusieurs gouvernements européens, il y a maintenant une scission entre la Fondation Desertec et l'initiative industrielle Desertec (Dii).

<sup>52</sup> The Guardian, 23.04.2010, «Solar Giant Desertec to avoid Western Sahara », <http://www.guardian.co.uk/sustainable-business/desertec-western-sahara>

<sup>53</sup> WSRW, 16.07.2012, «Maroc prépare d'autres demandes de financement à l'ONU», <http://www.wsrw.org/a216x2369>

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> WSRW, 10.11.2010, «Aucun projet du PNUD au Sahara Occidental», <http://www.wsrw.org/a198x1678>

<sup>56</sup> WSRW, 12.04.2013, «CDM refuses early denials of Sahara projects», <http://www.wsrw.org/a105x2565>



***« En revanche, la Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara Occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de Nations Unies quant à la décolonisation du Sahara Occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire. »***

Cour internationale de Justice, le 16 octobre 1975